

Commune de
CRISSIER



**Préavis de la Municipalité au
Conseil Communal**

N° 58 / 2011-2016

**REQUALIFICATION CENTRE-BOURG
CONSTRUCTION DU PARKING PUBLIC DU VILLAGE**

**Date retenue pour la commission d'étude :
Mardi 30 septembre 2014 à 19h30
Salle Bleue au bâtiment de la Vernie 10, Rte de Marcolet 39**

15 septembre 2014

AU CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

L'avenir du centre historique du village est, depuis quelques années, un sujet de réflexions pour la Municipalité. Le Plan directeur localisé (PDL) « Village-Centre » a tracé les grands principes d'aménagement en laissant ouvertes beaucoup de questions qui doivent trouver leurs réponses lors de l'établissement successif des différents Plans Partiels d'Aménagement (PPA) aujourd'hui plutôt appelés Plans de Quartiers (PQ). La Place Freddy Girardet et les bâtiments adjacents, parmi lesquels l'ancien « bâtiment Delisle » (Pinte), constituent le cœur historique de Crissier.

Cet héritage doit bien sûr être préservé, mais il doit aussi être adapté aux besoins d'aujourd'hui. On constate en effet que la place du village n'est pas le lieu convivial d'échange et de rencontre qu'elle pourrait être, comme c'est le cas très ponctuellement lors de l'abbaye ou de l'illumination du sapin. C'est pourquoi la Municipalité a initié divers projets d'aménagement dont la réalisation vise à redynamiser la vie du centre du village au quotidien. En termes d'urbanisme, on parle de requalification.

Plusieurs préavis municipaux ont été établis depuis 2011 afin d'étudier les possibilités d'évolution dans ce secteur, notamment pour la construction du collège de la Romanellaz et rénovation du bâtiment Delisle à la rue d'Yverdon 4. Bien que ciblé sur la construction d'un parking souterrain, déjà prévu dans le PDL susmentionné, le présent préavis est un maillon supplémentaire dans la chaîne de projets qui conduiront à améliorer fonctionnellement et qualitativement la vie des habitants, des commerces à proximité et des visiteurs.

Avec la construction de ce parking le processus de requalification du village franchira une étape supplémentaire mais ne sera pas achevé. Il pourra se poursuivre lorsque le Conseil communal aura adopté le plan de quartier « Centre-Bourg 3.8 » actuellement en cours de finalisation. S'il est accepté, nous pourrions alors présenter nos propositions pour achever le processus de requalification du cœur du village. A terme, les propriétaires privés ayant des droits à bâtir sur les parcelles voisines, entre la rue d'Yverdon et le chemin des Oches du mur, sont potentiellement intéressés par une extension de notre projet de parking public qui leur permettrait de construire des places privées supplémentaires. Ainsi la même entrée donnerait accès au parking scolaire, public et privé.

2. Situation légale des parcelles concernées

Le futur collège sera construit sur la parcelle N° 863 dont le statut est légalisé depuis 1^{er} octobre 1993. Un permis de construire est délivré et les travaux ont débuté au mois de mai 2014. Il en va de même pour le bâtiment Delisle pour lequel les travaux de rénovation ont débuté en juin 2014. En revanche, les travaux de construction d'une nouvelle salle polyvalente attenante, sur la rampe d'accès, sont conditionnés à l'adoption préalable du Plan Partiel d'Affectation Centre-Bourg 3.8 (CB 3.8). Il sera soumis à l'approbation du Conseil communal d'ici début 2015. S'il est accepté, nous pourrons alors couvrir la galerie d'accès au parking et envisager la construction, sur cette dernière, d'une salle polyvalente.

3. Besoins et objectifs

Il y a complémentarité entre le présent projet et ceux du bâtiment de la Pinte communale ainsi que du collège de la Romanellaz. La conduite simultanée de ces projets permet de diminuer la durée des nuisances inévitables pour le voisinage et surtout, à terme, de finaliser les chantiers simultanément en réalisant les aménagements extérieurs rationnellement.

Depuis longtemps un manque de places de parc pour les commerces et les services (médecins) est patent au centre de notre village. Pour avoir des commerces qui fonctionnent, il est important de disposer des infrastructures de parking de courte durée, mais aussi de longue durée.

Nous souhaitons créer un nouveau parking public/privé souterrain pour le village, en liaison directe avec le nouveau collège de la Romanellaz. Ce parking desservira les restaurants du centre, les commerces ainsi que les futures habitations qui peuvent encore être construites.

La construction du parking est directement coordonnée au plan partiel d'affectation 3.8 (PPA) en cours d'élaboration. Dans le cadre du plan directeur localisé (PDL) « Village-Centre », l'élaboration du plan partiel d'affectation 3.8 (PPA) comporte plusieurs enjeux importants pour la commune. C'est pourquoi la Municipalité souhaite se donner les moyens de piloter ce projet de PPA et préserver les intérêts de la collectivité. Les objectifs municipaux peuvent se résumer comme suit :

- Structurer et réorganiser fonctionnellement ce secteur selon les orientations du PDL, notamment par rapport au futur centre scolaire de la Romanellaz.
- Améliorer les conditions d'accès pour l'ensemble du secteur concerné.
- Ajouter un nouvel élément au réseau de cheminement pour piétons dans ce secteur centre.
- Créer un ensemble de places de parc, en surface et souterraines, privées et publiques, pour améliorer les conditions de stationnement au centre du village.
- Requalifier la pinte communale et ses environs immédiats pour conserver à terme un établissement public et une place de village conviviales, favorisant les rencontres et les manifestations festives.
- Rentabiliser au mieux le patrimoine financier communal.

4. Descriptif du projet

Comme spécifié dans le chapitre précédent, il a été choisi, après étude et réflexion du groupe de travail pour le secteur Pinte Romanellaz, que l'accès au futur parking public, scolaire et privé, soit localisé à l'emplacement de l'ancienne grande salle à la rue d'Yverdon, aujourd'hui démolie. Ce choix s'imposait afin de ne pas surcharger des chemins tels que celui de la Romanellaz ou encore celui des Oches du Mur, en ne maintenant qu'un accès limité aux riverains, mais possible pour les véhicules d'urgence ou de service.

Actuellement, une rampe provisoire, utile au chantier du collège de la Romanellaz, permet lors de l'étape de second œuvre d'accéder directement au sous-sol sans passer par les chemins de la Romanellaz et des Oches du mur.

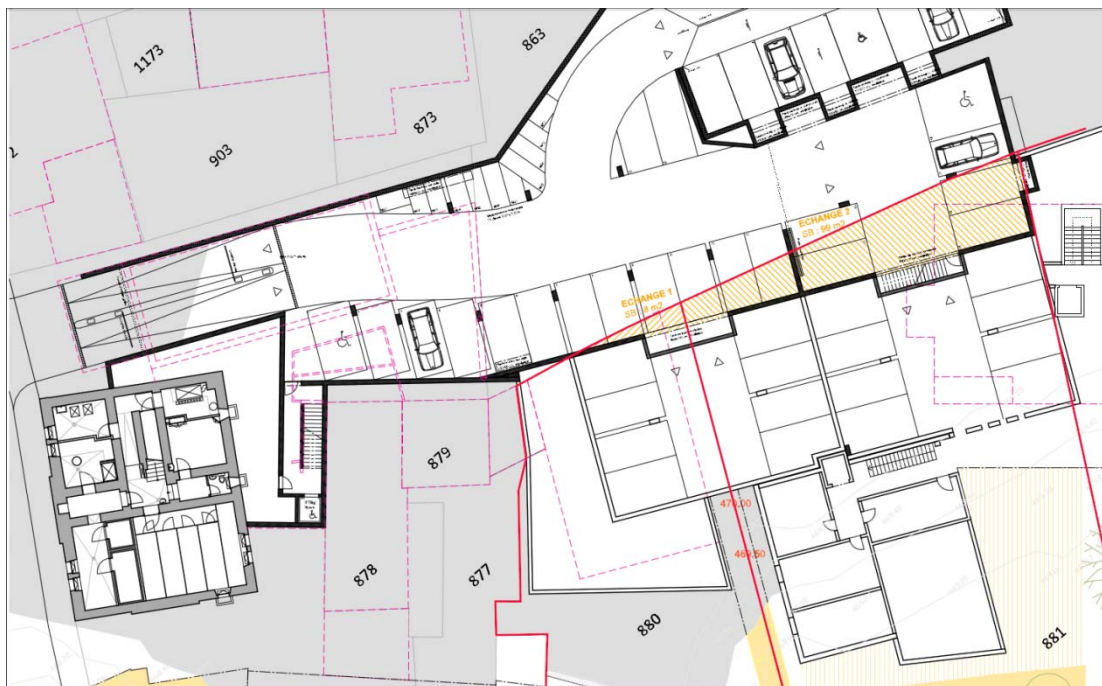
Pour la fin du chantier du collège de la Romanellaz, nous devons avoir réalisé l'accès définitif au parking scolaire afin que les aménagements en surface sur la parcelle du collège puissent être achevés et pour créer l'accès aux parcelles au sud de celle du collège.

L'accès définitif implique la construction du parking public communal puisque la rampe est commune aux deux projets.

Aux prémisses du projet de parking, il a été étudié la construction du parking définitif incluant un projet privé, mais cette solution a été abandonnée. La Commune et les propriétaires privés n'ayant pas encore avancé dans leur projet et n'ayant pas décidé définitivement si les constructions allaient débiter dans un avenir proche ou lointain, le groupe de travail a étudié un projet sans parking privé. Néanmoins nous avons dimensionné et calculé les armatures pour que, à terme, un parking privé puisse s'appondre au parking communal et bénéficier des infrastructures telle que la rampe d'accès. Dans les plans joints en annexe figure le potentiel d'extension du parking privé et public.

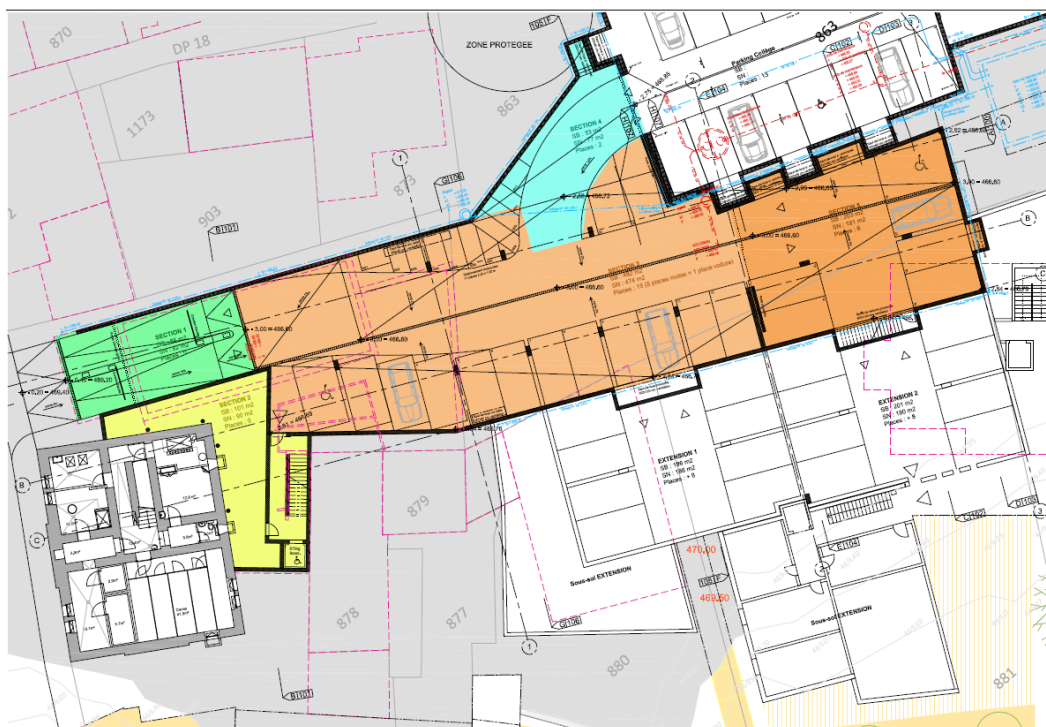
Nous avons négocié avec les propriétaires privés pour qu'ils participent, lors de la mise en œuvre de leur bâtiment, aux frais de la construction de la rampe d'accès au prorata du nombre de places, il en va de même pour les frais d'entretiens futurs.

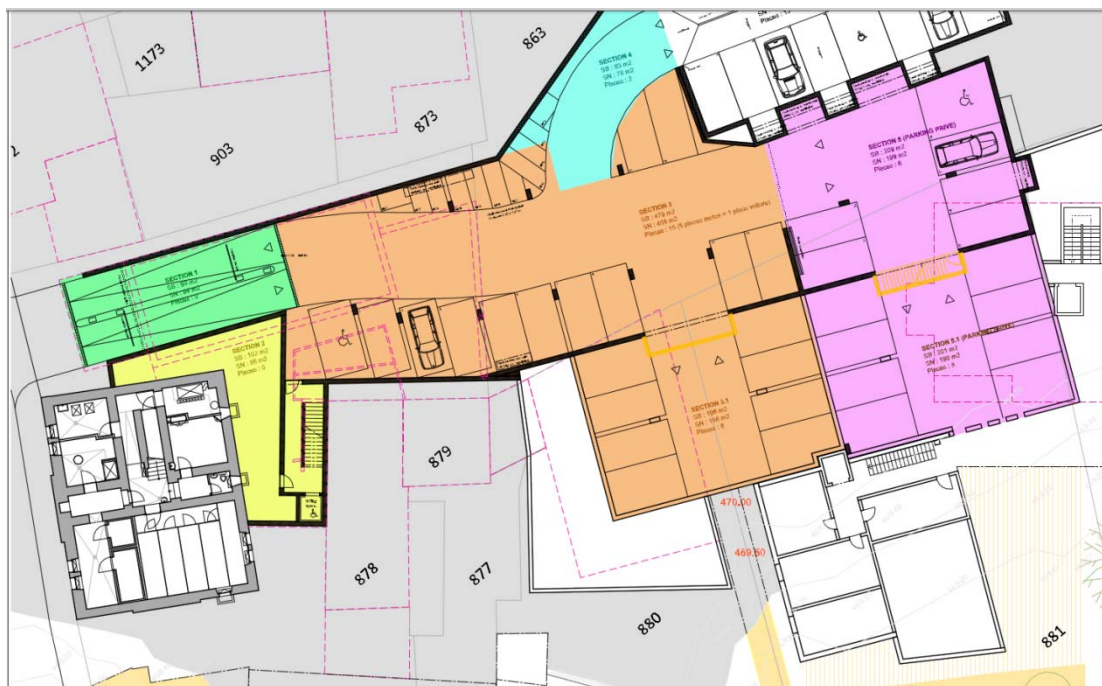
Lors de nos négociations nous avons également établi une convention permettant l'échange de surface en sous-sol. Cela n'a aucun impact sur le parcellaire en surface. Pour la construction du parking public nous devons empiéter sur la parcelle privé n°881 et inversement lors de leur construction ils devront empiéter sur notre parcelle n°880 ce qui a induit l'établissement la dite convention. (voir illustration ci-dessous extraite du plan en annexe représentant les surface d'échange)



Cette solution a été privilégiée pour que la Commune construise contre l'enceinte du collège et qu'il n'y ait plus de travaux sur la parcelle n°863 du collège de la Romanellaz, lorsque celui-ci sera en exploitation.

Nous proposons au Conseil communal la création d'un parking souterrain de 20 places publiques en complément des 13 places du collège de la Romanellaz. Ces 13 places sont également à disposition du public non seulement en dehors des horaires scolaires ainsi que les week-ends. 11 places deux roues motorisées sont également prévues. (voir illustration ci-dessous extraite du plan en annexe représentant les surfaces colorées pour la construction demandée dans le présent préavis. Les places en blanc au bas du plan, représente le potentiel d'extension pour le parking privé, voir plan état final en 2^{ème} illustration)





Pour mettre en œuvre cet ouvrage les étapes suivantes de génie civil sont à entreprendre :

- Les travaux d'installations de chantier prévoient l'amenée et la mise à disposition de toutes les installations nécessaires à l'exécution des travaux de gros-œuvre (moyens de levage, protections, etc.).
- Le terrain existant sera défriché, la rampe provisoire sera adaptée et un cabanon (ancien garage de véhicule du bâtiment Delisle), dans l'emprise des futurs travaux, sera démoli.
- Les travaux de terrassements tiennent compte du terrassement préalable exécuté dans le cadre de la démolition de la salle communale et de l'exécution de la rampe provisoire. Ils sont basés sur les connaissances géotechniques établies lors de ces travaux et notamment sur la présence de molasse. L'ancienne citerne de la Pinte, déjà hors service, sera enlevée dans le cadre de ces travaux.
- L'ensemble des matériaux excavés est évacué en décharge. Les remblayages périphériques et en surface se feront au moyen de matériaux d'apport soigneusement compactés pour limiter les tassements.
- A proximité des bâtiments existants, des reprises en sous-œuvre sont prévues afin d'assurer leur stabilité pendant la durée des travaux.
- Un réseau de drainage périphérique, ainsi que la récolte des eaux de surface dans le parking, seront raccordés aux réseaux d'évacuation des eaux du collège de la Romanellaz. Il en va de même pour le système de séparation d'hydrocarbure qui est couplé avec celui du collège.
- La structure du parking, soit le radier, les murs, les piliers et la dalle supérieure, seront réalisés entièrement en béton armé. Le radier sera bétonné avec les pentes nécessaires pour la récolte des eaux et sera prêt à recevoir un revêtement en résine. Les murs périphériques devront assurer la reprise des efforts verticaux et horizontaux, tout en assurant l'étanchéité de l'ouvrage. Enfin, la dalle supérieure, sera calculée pour recevoir les charges futures d'exploitation (cheminements, camions pompiers, etc.) ainsi que les

surcharges de terre et de finition qui viendront recouvrir le système d'étanchéité ou une future construction.

- L'ensemble de la structure du parking devra reprendre les poussées dues au terrain, après la détente des ancrages provisoires mis en œuvre pour permettre la réalisation des enceintes de fouilles provisoires.

D'un point de vue technique, le parking sera non chauffé et ventilé naturellement par des sauts de loup répartis selon les normes en vigueur. Seule une ventilation pour l'évacuation des CO sera installée et couplée à une détection de CO selon les réglementations. Pour la défense contre le feu, une détection incendie est obligatoire.

Une installation de barrières d'accès au parking est prévue à l'entrée de la rampe ainsi qu'en fin de rampe dans le sens de la sortie. Ce système est associé à une installation de caisse automatique et de vidéo surveillance.

Un ascenseur sera installé et permettra l'accès à la rue d'Yverdon ou à la place F. Giradet depuis le côté est du bâtiment Delisle.

Tous les équipements nécessaires au bon fonctionnement du parking et non énumérés ci-dessus sont également inclus dans ce préavis, tels que les portes de garages, portes et serrurerie, lustrerie, marquages, revêtement de sol en résine structurée, etc.

Sur les plans joints en annexes, le projet prévoit dans la zone ascenseur escalier un local pour l'instant non affecté mais qui servira pour du stockage de matériel lié au parking ou à l'exploitation du restaurant de la Pinte ou bien encore de local technique. Son usage sera défini en fonction du projet d'extension qui sera présenté dans les prochains mois.

La solution de gestion du parking se fera par une borne à délivrance de tickets avec un tarif horaire ou par badge d'accès au préalable payé en fonction de l'abonnement soit scolaire, 24/24 ou soir et week-end selon la proposition de tarif ci-dessous

- 2.—par heure de jour 0700 -2200
- 1.—par heure de nuit 2200 -0700
- Abonnement de parking 24/24 250.—par mois (limité en nombre)
- Abonnement de parking de nuit 2200 -0700 150.—par mois (limité en nombre)
- Abonnement de parking de jour 0700 -2200 200.—par mois (limité en nombre).

Le but étant d'étoffer sensiblement l'offre en places de stationnement publiques, le nombre d'abonnements délivrés pourra être modulé en fonction de la fréquentation effective du parking.

5. Planning

La planification de la construction du parking est intimement liée à la planification de la construction du collège de la Romanellaz dont les travaux doivent être terminés pour la fin de l'année 2015. Cela comprend les aménagements extérieurs ce qui implique que la toiture du parking soit également terminée à l'automne 2015. Pour ce faire les travaux du parking doivent débuter au mois de février 2015 pour une durée estimée de 8 mois. (Voir planning en annexe).

Ce planning est d'autant plus idéal puisque nous aurions une simultanéité des projets du centre du village ce qui limite la durée des nuisances mais surtout permet une continuité des chantiers et une limitation des coûts sur les installations de chantier et de protection des chantiers, etc.

6. Estimatif des coûts

L'estimatif des coûts a été réalisé sur la base de devis de nos mandataires spécialisés, selon la structure des Codes des Frais de Construction (CFC).

CFC 1 : TRAVAUX PREPARATOIRES **Fr. 294'840.- TTC**

CFC 112 Démolition	Fr. 37'800.-
CFC 121 Protection d'ouvrages et aménagements	Fr. 27'000.-
CFC 172 Enceintes de fouilles	Fr. 108'000.-
CFC 192 Honoraires Ingénieur civil	Fr. 122'040.-

CFC 2 : BATIMENT **Fr. 2'284'740.- TTC**

CFC 201 Fouilles en pleine masse	Fr. 378'000.-
CFC 211 Travaux de maçonnerie	Fr. 1'084'320.-
CFC 222 Ferblanterie	Fr. 7'560.-
CFC 224 Couverture	Fr. 72'360.-
CFC 225 Etanchéité isolations spéciales	Fr. 5'400.-
CFC 227 Traitement des surfaces extérieures	Fr. 6'480.-
CFC 230 Installations électriques	Fr. 51'300.-
CFC 244 Installation de ventilation	Fr. 10'800.-
CFC 250 Installations sanitaires	Fr. 30'240.-
CFC 261 Ascenseurs	Fr. 59'400.-
CFC 272 Ouvrages métalliques	Fr. 132'840.-
CFC 281 Revêtements de sols	Fr. 81'000.-
CFC 285 Traitement des surfaces intérieures	Fr. 12'960.-
CFC 287 Nettoyage du bâtiment	Fr. 4'320.-
CFC 291 Honoraires architectes	Fr. 155'520.-
CFC 292 Honoraires Ingénieur civil	Fr. 163'080.-
CFC 294 Honoraires CVSE	Fr. 22'680.-
CFC 296 Honoraires spécialiste	Fr. 6'480.-

CFC 3 : Equipement d'exploitation **Fr. 105'840.- TTC**

CFC 330 Installations électriques	Fr. 95'040.-
CFC 372 Ouvrages métalliques	Fr. 10'800.-

CFC 4 : AMENAGEMENTS EXTERIEURS **Fr. 306'720.- TTC**

CFC 401 Déplacement de terre	Fr. 205'200.-
CFC 420 Jardins	Fr. 101'520.-

CFC 5 : FRAIS SECONDAIRES et compte d'attente **Fr. 241'920.- TTC**

CFC 511 Autorisation, gabarits (taxes)	Fr. 19'440.-
CFC 524 Reproduction, maquettes, documents	Fr. 9'720.-
CFC 531 Assurances pour travaux en cours	Fr. 24'840.-
CFC 583 Réserves pour imprévus	Fr. 187'920.-

TOTAL TTC CFC 1 à CFC5 **Fr. 3'234'060.- TTC**

Total préavis 58/2011-2016 arrondi à voter **Fr. 3'235'000.- TTC**

7. Frais de fonctionnements annuels

Conciergerie	Fr. 3'000.-
Produits d'entretien	Fr. 3'000.-
Eau, électricité	Fr. 5'000.-
Entretien du bâtiment	Fr. 10'000.-
Frais de gestion du parking	Fr. 10'000.-
Montant total des charges diverses d'immeuble	Fr. 31'000.-

Revenu de location des places de parking scolaires et publiques	Fr. 100'000.-
---	---------------

Budget prévisionnel de fonctionnement 2016 et années suivantes

Frais de fonctionnement	Fr. 31'000.--
Intérêts sur emprunt (env. 2.5 %)	Fr. 80'000.--
Revenu de location	Fr -100'000.--
Charges prévisionnelles de fonctionnement	Fr. 11'000.--

8. Financement

Dans le cadre de l'utilisation du plafond d'endettement accordé par le Conseil communal, la Municipalité souhaite financer cet investissement par l'emprunt. Les conditions d'emprunt actuelles sont d'ailleurs extrêmement favorables.

Un intérêt de 2.5 % a été pris en compte par mesure de précaution et a été mentionné à titre indicatif dans le budget de fonctionnement ci-avant.

Toutefois, cet emprunt se fera, le cas échéant, au moment le plus opportun selon les conditions du marché et les liquidités disponibles de la commune.

Plafond d'endettement

Pour rappel, en 2011, lors de la discussion sur la fixation du plafond d'endettement, le Canton estimait qu'un plafond d'une soixantaine de millions ne serait pas inquiétant pour Crissier, pour autant que notre marge d'autofinancement ne soit pas négative plus de trois ans consécutivement. Le Conseil communal, lui, a décidé de fixer un plafond d'emprunts de 30 millions.

En empruntant ces 3.235 millions supplémentaires (10 millions lors du préavis du collège de la Romanellaz), notre endettement n'atteindrait pas la moitié de ce plafond. Il est peu probable que nous ayons des emprunts à hauteur de 30 millions à fin 2016, étant donné qu'à fin 2014, aucun emprunt n'aura encore été contacté.

Plan des investissements 2014-2018

Les investissements du présent préavis en cours figurent au plan quinquennal 2014-2018, actuellement pris en considération dans le tableau ci-dessous. Montant prévu : Fr. 2'500'000.--

Total des investissements prévus de 2014 à 2018		Fr. 65'197'000.00
Divers préavis déjà votés		Fr. 24'400'000.00
Préavis en cours au 15.9.2014		Fr. 4'992'000.00
50/2011-16	Secteur Voirie - Achat d'un véhicule de nettoyage (Remplacement des vélomoteurs)	
	Fr. 80'000.00	
54/2011-16	Secteur Infrastructures et travaux - Mesures PGEE 16,18 et 109 (Crédit d'étude)	
	Fr. 182'000.00	
55/2011-16	Secteur Voirie - Remplacement de la Piste Vita par un parcours fitness	
	Fr. 65'000.00	
62/2011-16	Collecteur EC Cresentine, Alouette, Ferrage, A1 Sorge (PGEE 1 élargie)	
	Fr. 1'430'000.00	
58/2011-16	Requalification Centre-Bourg - Construction du parking public du village	
	Fr. 3'235'000.00	
Solde des investissements à voter selon plan 2014-2018		Fr. 36'423'000.00
Ecart défavorable par rapport au plan d'investissements 2014-2018		Fr. 618'000.00

Plan de financement des investissements proposé

Montant du crédit souhaité		Fr. 3'235'000.00
Mode de financement	Ces investissements seront financés à l'aide d'un emprunt.	
Amortissement	Ces dépenses d'investissement, qui ne peuvent être considérées comme thématiques au sens de la péréquation, seront amorties immédiatement par un prélèvement de Fr. 3'235'000.-- dans le fonds de réserve n° 9282.50 "Investissements futurs". Par conséquent, ces dépenses seront amorties immédiatement dès la fin des travaux	
Charges de fonctionnement	Le chapitre 7 du présent préavis traite des charges de fonctionnement.	

9. Conclusions

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

- vu le préavis municipal n° 58/2011-2016 du 15 septembre 2014
- vu le rapport de la commission chargée de l'étude
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits dans le présent préavis.
- D'autoriser la Municipalité à emprunter fr. 3'235'000.00 et de fixer ainsi notre niveau d'endettement autorisé à fr. 13'235'000.00

ACCORDE

A la Municipalité le montant du crédit total de **Fr 3'235'000.--**, selon détails du plan de financement figurant dans le présent préavis.

Adopté par la Municipalité en séance du 15 septembre 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

M. Tendon

D. Lang

Délégué de la Municipalité à convoquer: Monsieur Stéphane Rezso, Municipal

Annexes :

- Planning du projet
- Plans et coupes du projet

WIDMER ARCHITECTES SARL

AVENUE DAPPLES 17 1006 LAUSANNE

TEL. 021/601.12.28 FAX 021/601.12.82

TVA 547 974 E-MAIL info@widmer-architectes.ch

048 Crissier - Parking communal Planning 02.09.2014

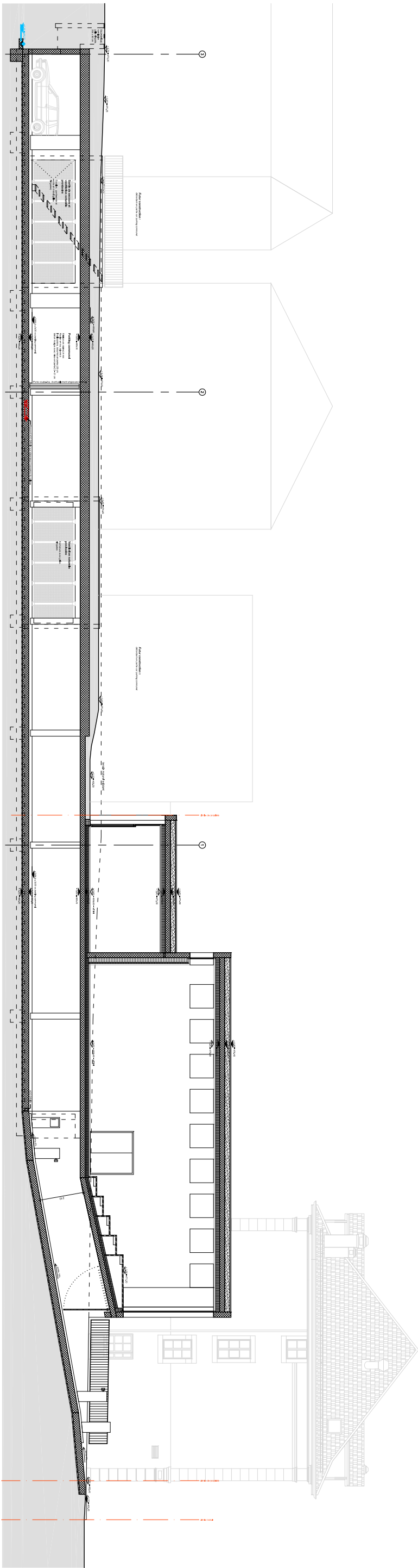
Passée

A venir

année mois	2014												2015											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<u>Etude, réalisation Parking communal</u>																								
- Devis, étude																								
- Crédit d'ouvrage																								
- Projet/demande de permis																								
- Appels d'offres/plans d'exécution																								
- Exécution: Travaux préparatoires																								
- Exécution: Gros œuvre 1																								
- Exécution: CFC 22 à 28																								
- Exécution: CFC 3																								
- Exécution: Aménagements extérieurs																								

/: Mise à l'enquête dépendante de l'obtention des crédits

//: Début des travaux dépendant de l'obtention du permis



048
Parking et extension Pinte

Coupe
A - A: avec extension

Phase
Avant-projet

Maître d'Ouvrage
Date / Sign. ____ / ____

Architecte
Date / Sign. ____ / ____

-
-
CH-1023 Crissier

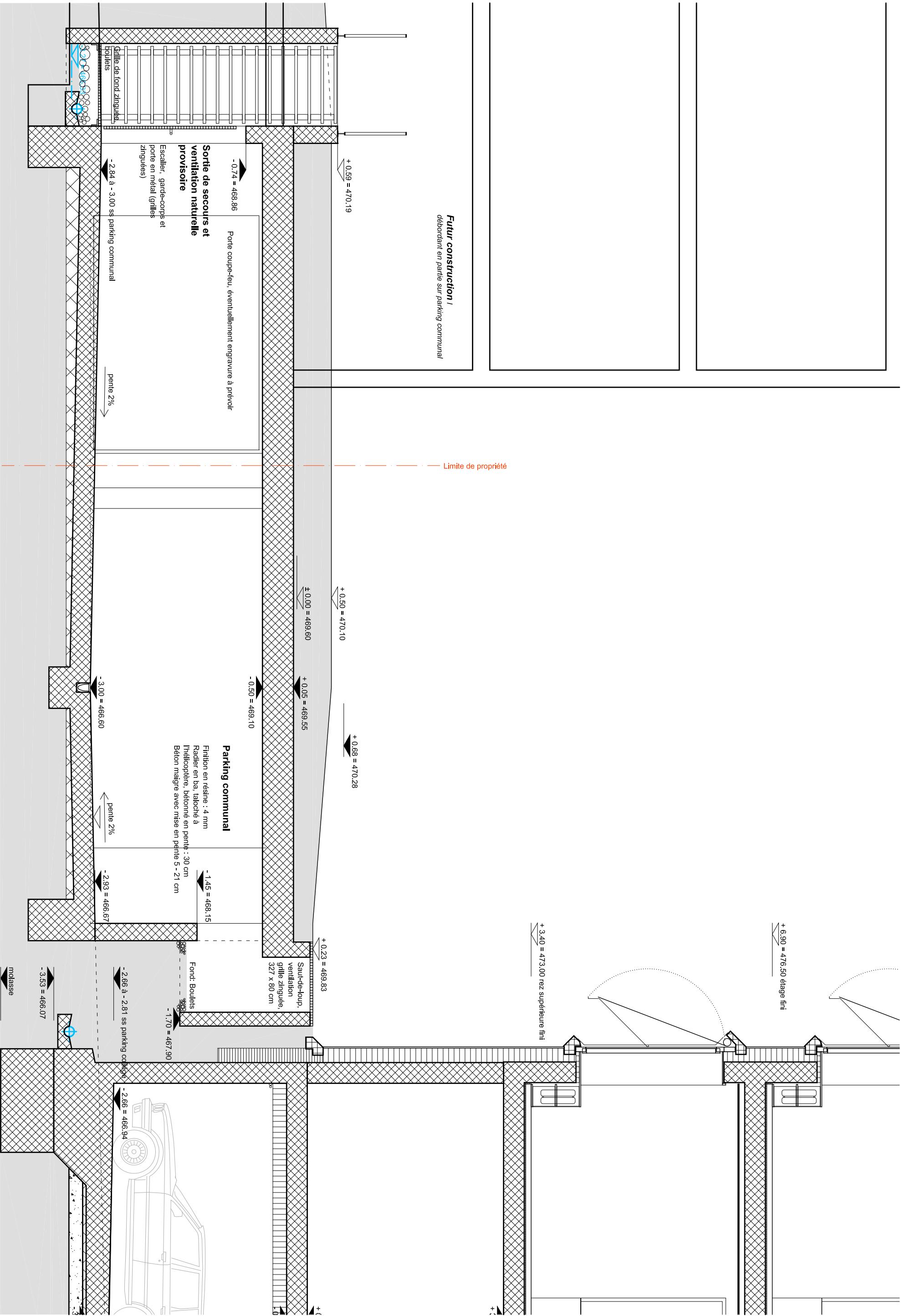
échelle 1:200
format A3
remarques: -Toutes les mesures sont à contrôler par les entreprises

n° plan 048_A-A_AVP_AR_A3V2
créé le 08.08.14 / dn
modifié le - / -

Commune de Crissier
Chemin de Chisaz 1
TEL 021 631 96 45
FAX 021 631 96 49
EMAIL -

WIDMER ARCHITECTES SARL
AVENUE DAPPLES 17
TEL 021 601 12 28
EMAIL Info@widmer-architectes.ch





048
Parking Crissier

Coupe
Coupe C

Phase
Avant-projet

Maître d'Ouvrage
Date / Sign. _____ / _____

Architecte
Date / Sign. _____ / _____

-
-
CH-1023 Crissier

échelle
format
remarques:

1:50
A3
- Toutes les mesures sont à contrôler par les entreprises

0 1 1.5

n° plan
créé le
modifié le

048_C-C_AVP_AR_A3
30.07.14 / rh
05.08.14 / rh

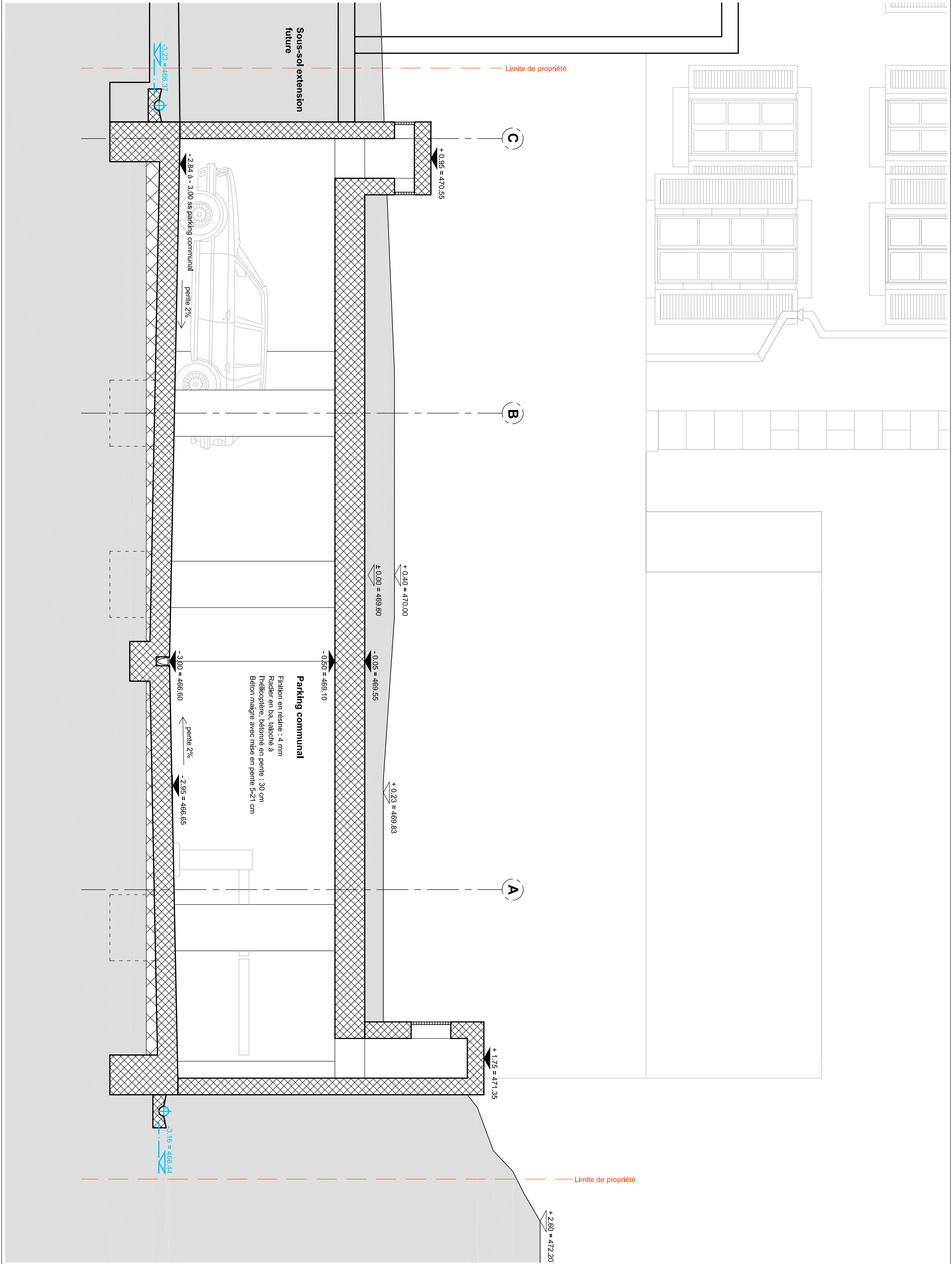
Commune de Crissier
Chemin de Chlsaz 1
TEL 021 631 96 45
EMAIL

CH - 1023 Crissier
FAX 021 631 96 49

WIDMER ARCHITECTES SARL
AVENUE DAPPLES 17
TEL 021 601 12 28
EMAIL

CH - 1006 LAUSANNE
FAX 021 601 12 82
Info@widmer-architectes.ch





048
Parking Crissier

Coupe
Coupe G

Phase
Avant-projet

Maître d'Ouvrage
Date / Sign. ____ / ____

Architecte
Date / Sign. ____ / ____

-
CH-1023 Crissier

échelle
format
remarques:

1:50
A3
- Toutes les mesures sont à contrôler par les entreprises

n° plan
créé le
modifié le

048_G-G_AVP_AR
07.08.14 / rh
- / -

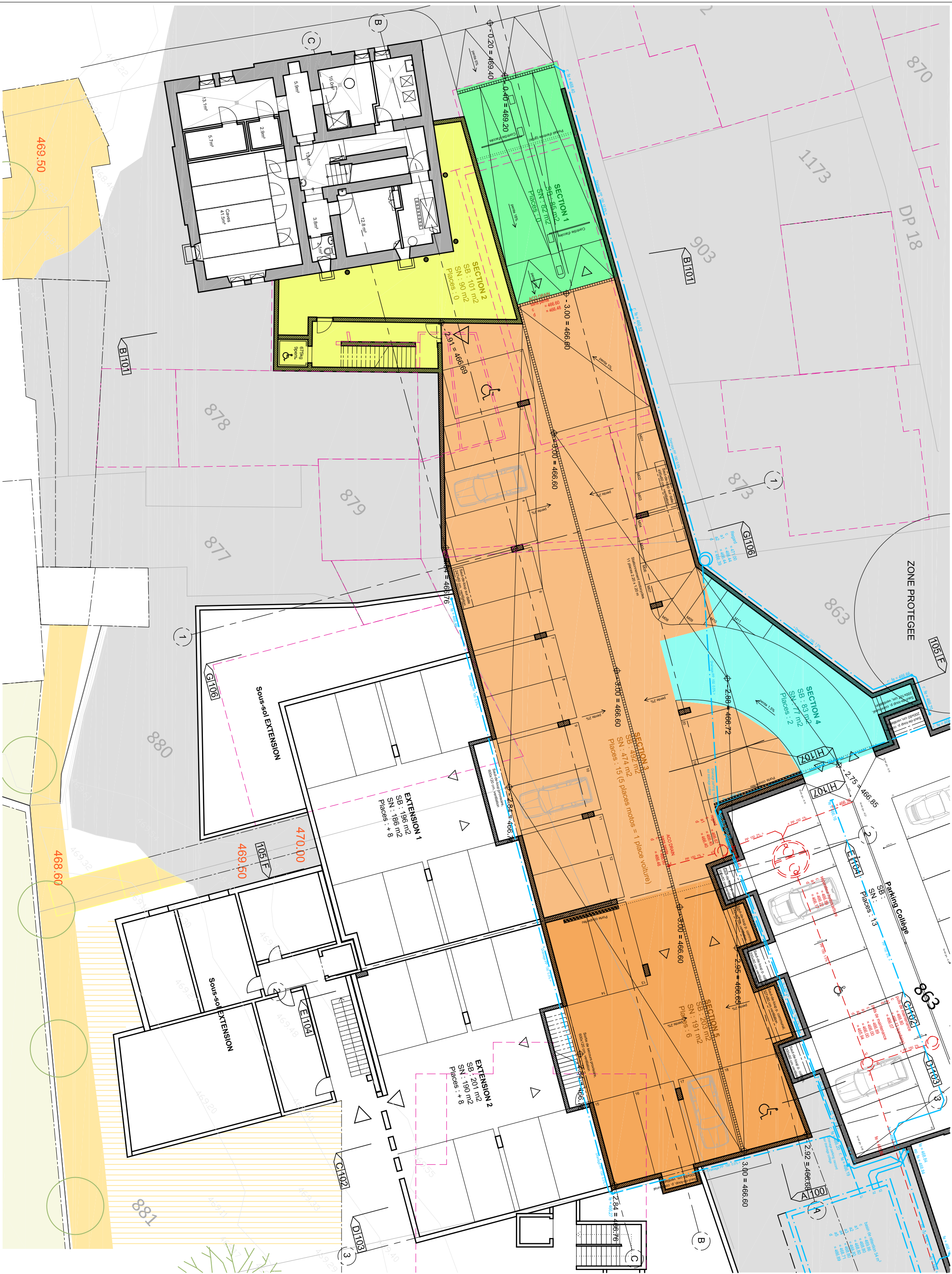
Commune de Crissier
Chemin de Chlsaz 1
TEL 021 631 96 45
EMAIL

CH - 1023 Crissier
FAX 021 631 96 49

WIDMER ARCHITECTES SARL
AVENUE DAPPLES 17
TEL 021 601 12 28
EMAIL

CH - 1006 LAUSANNE
FAX 021 601 12 82
Info@widmer-architectes.ch





048
Parking Crissier

Plan Parking communal
Sous-sol , étape 1

Phase
Avant-projet

Maître d'Ouvrage
Date / Sign. /

Architecte
Date / Sign. /

-
CH-1023 Crissier

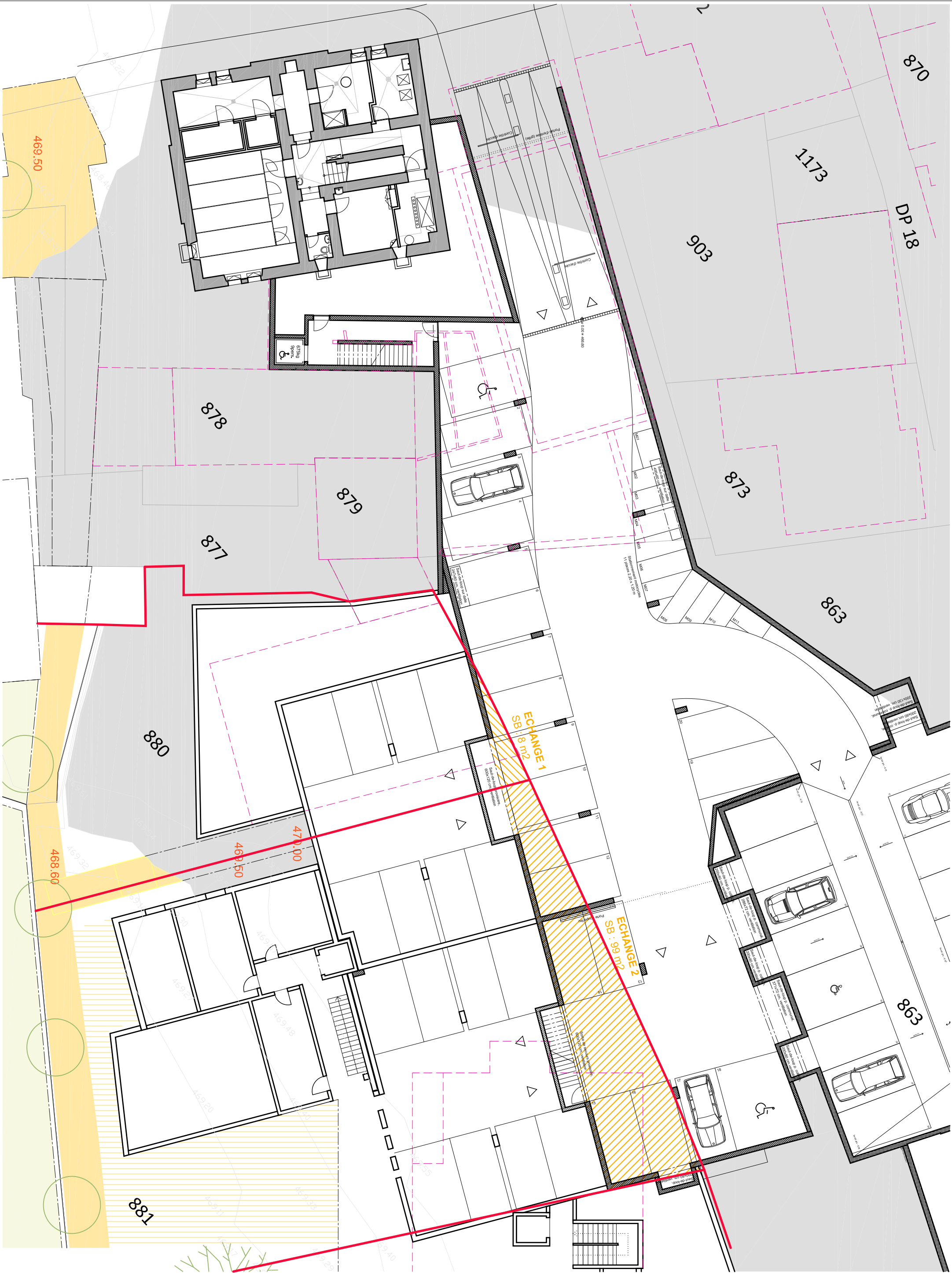
échelle 1:200
format A3
remarques: -Toutes les mesures sont à contrôler par les entreprises

n° plan 048_M01_AV_P_AR_A3
créé le 28.05.14 / rh
modifié le 06.08.14 / rh

Commune de Crissier
Chemin de Chisaz 1
TEL 021 631 96 45
FAX 021 631 96 49
EMAIL

WIDMER ARCHITECTES SARL
AVENUE DAPPLES 17
TEL 021 601 12 28
FAX 021 601 12 82
EMAIL info@widmer-architectes.ch





048
Parking Crissier

Schéma échange surfaces
Sous-sol

Phase
Avant-projet

Maître d'Ouvrage
Date / Sign. /

Architecte
Date / Sign. /

-
CH-1023 Crissier

échelle 1:200
format A3
remarques: -Toutes les mesures sont à contrôler par les entreprises

n° plan 048_M01_AVP_AR_A3échange
créé le 23.07.14 / rh
modifié le - / -

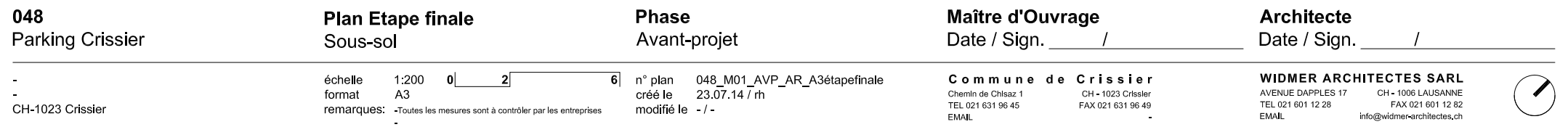
Commune de Crissier
Chemin de Chlsaz 1
TEL 021 631 96 45
EMAIL

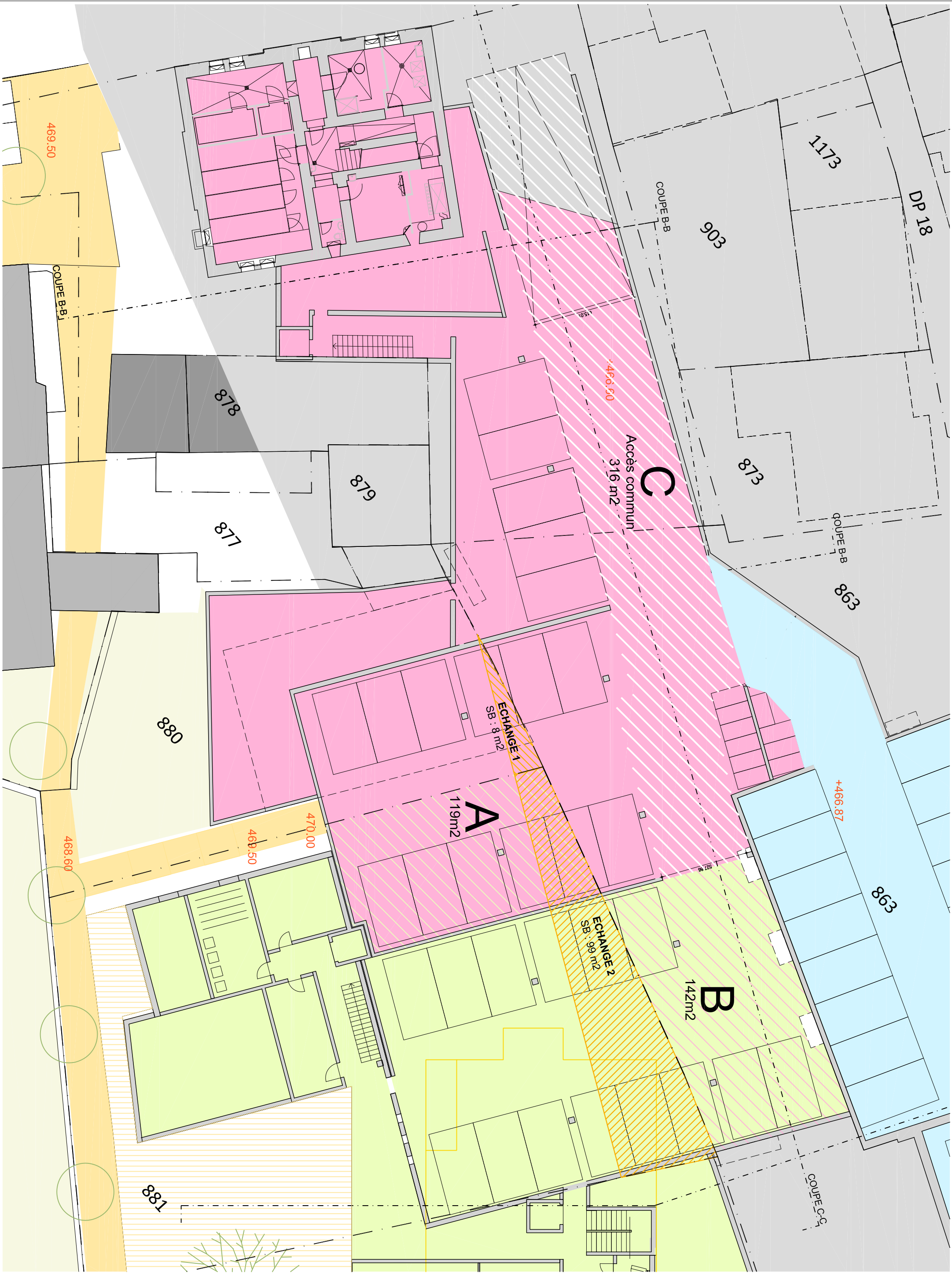
CH - 1023 Crissier
FAX 021 631 96 49

WIDMER ARCHITECTES SARL
AVENUE DAPPLÉS 17
TEL 021 601 12 28
EMAIL

CH - 1006 LAUSANNE
FAX 021 601 12 82
info@widmer-architectes.ch







048
Parking Crissier

Schéma échange surfaces
Selon convention et nouvelle prop.

Phase
Avant-projet

Maître d'Ouvrage
Date / Sign. /

Architecte
Date / Sign. /

-
CH-1023 Crissier

échelle 1:200
format A3
remarques: -Toutes les mesures sont à contrôler par les entreprises

n° plan 048_SCH_AVP_AR_A3échangecompl
créé le 24.07.14 / rh
modifié le - / -

Commune de Crissier
Chemin de Chisaz 1
TEL 021 631 96 45
EMAIL

WIDMER ARCHITECTES SARL
AVENUE DAPPLÉS 17
TEL 021 601 12 28
EMAIL

CH - 1006 LAUSANNE
FAX 021 601 12 82
Info@widmer-architectes.ch

